

**VERSION LATINE**  
**ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT**

**Lucie Claire, Jean-Pierre De Giorgio,**  
**Virginie Leroux, Catherine Notter**

Coefficient : 3

Durée : 4 heures

Le jury de latin avait choisi cette année de proposer aux candidats inscrits pour l'épreuve commune de version latine un texte extrait du *De diuinatione* de Cicéron, auquel il avait donné le titre « L'influence de la divination sur les hommes ». Cicéron y souligne par des interrogations oratoires l'universalité du recours à la prédiction divine et illustre son affirmation par des exemples empruntés à la Grèce avant d'en revenir aux Romains. Le jury s'est réjoui de lire de belles traductions, précises et élégantes, mais déplore un nombre important de graves erreurs morphologiques et syntaxiques et un nombre croissant de fautes d'orthographe et de formulations incorrectes. « Bien que » est suivi du subjonctif en français et les candidats qui écrivent « voulèrent » ou « admittèrent » doivent réviser le passé simple. Les fautes d'orthographe concernant des termes relevant de la thématique religieuse sont particulièrement regrettables et l'on peut s'étonner que les mots « augure » ou « haruspice » aient été parfois maltraités.

Le jury a corrigé 548 copies. Les notes se sont échelonnées de 0,5 à 20, avec une moyenne fort honorable de 10,1 et une très bonne tête de concours (52 copies notées 16 et plus ; 134 copies – soit près de 25% – notées 14 et plus) qui compense heureusement le lot inévitable de copies très faibles, peu représentatif de l'ensemble (83 copies notées de 0,5 à 4). Le jury a constaté qu'en cas de difficulté ponctuelle sur un passage, de nombreux candidats ne traduisent pas du tout et sautent tout bonnement la section qui leur pose problème : ce n'est pas un bon calcul ! Dans ce cas, le jury applique en effet forfaitairement le maximum des pénalités envisagées. Il est donc préférable de proposer une traduction, même si elle ne semble pas parfaitement satisfaisante.

***Quis uero non uidet in optima quaque re publica plurimum auspicia et reliqua diuinandi genera ualuisse ?***

Il fallait pour commencer bien identifier le pronom *quis* comme un pronom interrogatif et ne pas le confondre avec le pronom relatif dont la forme au nominatif singulier est *qui*. Pour ce début de version, le jury a accepté de nombreuses traductions pour *uero* qui a été interprété tantôt comme un adverbe « vraiment, en vérité », tantôt comme une conjonction de coordination « mais, mais vraiment ».

Le verbe *uidet* est suivi d'une proposition infinitive qui n'a pas toujours été identifiée et dans laquelle il fallait inclure le complément circonstanciel *in optima quaque republica*. Puisque *ualuisse* est un infinitif parfait, il fallait traduire l'antériorité de l'action de la subordonnée infinitive par rapport à celle de la principale dont le verbe est au présent.

Les deux groupes nominaux à l'accusatif pluriel *auspicia* et *reliqua... genera* sont les sujets de l'infinitif *ualuisse*. Attention à ne pas confondre *genera*, neutre pluriel du nom *genus*, *eris*, et *generata*, participe parfait passif du verbe *genero*, *as*, *are*, *aui*, *atum* ! Il a souvent été question d'engendrement dans les traductions et notamment de « restes engendrés par la divination ».

Au sein du groupe *reliqua diuinandi genera*, le gérondif au génitif *diuinandi* a souvent été bien compris comme le complément du nom *genera* et il a été bien traduit par « les autres genres de divination ». La traduction « les autres genres à prophétiser » est à proscrire impérativement.

*Plurimum* a souvent gêné les candidats. Il a ici une valeur adverbiale et complète le verbe *ualuisse* : « avoir eu une très grande valeur, une très grande importance ». Il fallait, par ailleurs, veiller à rendre compte du superlatif.

Dernière difficulté, beaucoup de candidats n'ont pas identifié l'adjectif indéfini *quaque*, ablatif féminin singulier de *quisque*, ici associé au superlatif *optima* qui qualifie le nom *re publica*, sur le modèle *fortissimus quisque* : « tous les plus courageux » et donc ici « dans tous les meilleurs régimes politiques », « dans tous les meilleurs États ».

***Quis rex umquam fuit, quis populus, qui non uteretur praedictione diuina ?***

L'adjectif interrogatif a parfois la forme *quis* au nominatif masculin singulier (au lieu de *qui*). C'est le cas ici car la traduction « qui fut un jour peuple ? » n'est pas acceptable. Attention, *umquam* a souvent été confondu avec *numquam*, d'où des contresens introduisant une négation dans la principale.

Le subjonctif de la subordonnée relative a rarement été rendu par les candidats. Il a ici une valeur consécutive et le jury a apprécié les traductions qui en tenaient compte, par exemple : « qui ne recourût à la prédiction divine » ou « sans recourir à la prédiction divine ». Le jury rappelle que le verbe *utor* est un déponent et qu'il a donc un sens actif ; par ailleurs, il se construit avec l'ablatif, ici *praedicatione diuina*.

***Neque solum in pace, sed in bello multo etiam magis, quo maius erat certamen et discrimen salutis.***

*Magis* a parfois été interprété à tort comme l'ablatif pluriel de *maga, ae* (« la magicienne ») ou de *magus, i* (« le mage »), il s'agissait dans la version de l'adverbe *magis* qui signifie « plus », terme très fréquent dont le jury ne peut que déplorer la méconnaissance.

Le balancement *in pace, in bello* n'a pas toujours été vu. *Multo* est plus vraisemblablement un adverbe qui, comme *etiam*, renforce *magis*, qu'un adjectif qualifiant *bello*.

Pour la subordonnée introduite par *quo*, le jury a accepté plusieurs constructions : *quo* pouvait être analysé comme un pronom relatif dont l'antécédent est *bello*, dans une construction sur le modèle de l'exemple : *in eo loco quo pugnatum est*, une préposition exprimée devant l'antécédent ne se répétant pas devant le relatif ; *quo* pouvait aussi être compris comme un relatif à l'ablatif de cause ; on pouvait enfin penser à l'expression corrélatrice de la proportion sur le modèle de la tournure *eo magis... quo + comparatif* : « à proportion de la gravité du conflit et du danger pour notre salut ».

Attention à bien interpréter *maius* comme un comparatif neutre qui est ici attribut des noms *certamen et discrimen*.

***Omitto nostros, qui nihil in bello sine extis agunt, nihil sine auspiciis domi ; externa uideamus.***

Cette phrase a donné lieu à de nombreuses confusions : le pronom *nostros* est un masculin pluriel ; il désigne donc des personnes et non des choses et on ne peut traduire *omitto nostros* par « j'omets nos affaires ».

Il fallait ensuite identifier le parallélisme : *in bello/domi* : « en temps de guerre » / « durant la paix » et éventuellement « à Rome ». Les deux *nihil* sont ici COD du verbe *agunt* : « qui n'entreprennent rien ». Beaucoup de candidats n'ont pas identifié le terme *extis* qui est l'ablatif du nom *exta, orum, n* et signifie « les entrailles ». On aurait pu s'attendre à ce que le terme soit

mieux connu avec une thématique consacrée aux dieux et aux hommes. *Extis* ne peut en aucun cas être une forme des noms *exitium* ou *exitus* et il a manifestement été parfois confondu avec le mot *externis*.

Le verbe *uideamus* est conjugué au subjonctif présent et ne peut être traduit comme un indicatif. Il s'agit ici d'un subjonctif d'ordre. Enfin *externa* est un adjectif substantivé au neutre ; il désigne donc des choses et non des personnes et la traduction « voyons les étrangers » est fautive.

***Namque et Athenienses omnibus semper publicis consiliis diuinos quosdam sacerdotes, quos μάντεις uocant, adhibuerunt,***

Le jury a été sensible à l'effort des candidats qui ont choisi de traduire la coordination renforcée *et Athenienses... et Lacedaemonii...* Beaucoup ont malheureusement été tentés d'associer *Athenienses* et *omnibus*, qu'il fallait traduire avec le groupe au datif *publicis consiliis*, complément du verbe *adhibuerunt* (« tous les conseils publics »). La place d'*omnibus* a aussi entraîné, très souvent, l'oubli de *semper* (*semper adhibuerunt*).

Nous avons préféré la traduction « devins » à celle de « divins » pour *diuinos*, qui qualifiait *sacerdotes*. Le pronom relatif avait pour antécédent *sacerdotes* : « des prêtres qu'ils appellent... ».

***et Lacedaemonii regibus suis augurem assessorem dederunt,***

Nous avons été surpris de trouver, dans un nombre non négligeable de traductions, des porcs associés aux Lacédémoniens. Nous avons supposé que les candidats avaient cherché *suis* dans le dictionnaire et étaient tombés sur le lemme *sus*, « porc », alors qu'il s'agissait d'un simple adjectif possessif (*suis regibus*, au datif, complément de *dederunt*). *Assessorem* est attribut du COD *augurem* : ils ont donné un augure comme assesseur / aide.

***itemque senibus (sic enim consilium publicum appellant) augurem interesse uoluerunt,***

Dans cette phrase, la principale difficulté résidait dans la présence d'une proposition infinitive dépendant de *uoluerunt* : « ils ont voulu que... ». *Senibus* est au datif, complément de *interesse*.

***iidemque de rebus maioribus semper aut Delphis oraculum aut ab Hammone aut a Dodona petebant.***

Les candidats ont parfois traduit *iidem* comme s'il s'agissait d'*item*. Le comparatif *maioribus* n'a pas toujours été rendu (les candidats se sont souvent contentés de traduire « au sujet des affaires importantes »). La dernière partie de la phrase posait une petite difficulté dans la mesure où elle présentait une légère variation dans la présentation des trois groupes précédés de la coordination *aut* : *Delphis* est un ablatif locatif (ils demandaient un oracle *dans* le sanctuaire de Delphes, où se trouvait le temple d'Apollon), tandis qu'*ab Hammone* (il s'agissait de Jupiter Hammon à Siwa) et *a Dodona* (où se trouvait un sanctuaire à Zeus) sont des groupes prépositionnels qui dépendent de la construction de *petere* : *petere aliquid ab aliquo*.

***Lycurgus quidem, qui Lacedaemoniorum rem publicam temperavit, leges suas auctoritate Apollinis Delphici confirmavit ;***

Il est indispensable d'identifier avec précision chacun des mots de la version, et chaque lettre possède son importance : le concessif *quidem* n'étant pas *quidam*, il ne pouvait en aucun cas être traduit par l'indéfini « un certain Lycurgue ». Le sens aurait dû de surcroît alerter les candidats : le célèbre législateur de Sparte n'est pas un inconnu des lecteurs de Cicéron. La phrase n'offrait pas de difficultés particulières : le nominatif *Lycurgus* était développé par une proposition subordonnée relative au mode indicatif. Le sens du verbe *temperavit*, employé de manière transitive, était bien renseigné dans le Gaffiot. Le génitif masculin pluriel *Lacedaemoniorum* complétait le nom à l'accusatif *rem publicam* : il était dès lors strictement impossible de comprendre le génitif comme un complément de lieu. Quant à la proposition principale, son analyse rigoureuse ne laissait pas place au doute : l'accusatif *suas leges* était le complément du verbe *confirmavit* ; le réfléchi *suas*, à l'accusatif féminin pluriel, ne saurait porter sur l'ablatif de moyen *auctoritate*, à son tour développé par le groupe nominal au génitif *Apollinis Delphici* : Cicéron évoquait bien ici l'autorité de l'Apollon de Delphes, et non celle de Lycurgue. À nouveau, le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de ne pas malmener la langue française : la proposition *leges suas confirmavit* ne pouvait pas se traduire par la tournure « il affirma ses lois », incorrecte. Des verbes tels que « consolida », « fortifia » « garantit » ou encore « affermit », tous donnés par le dictionnaire, semblaient plus appropriés.

***quas cum uellet Lysander commutare, eadem est prohibitus religione.***

Nombreux sont les candidats à avoir été déroutés par la proposition *quas cum uellet Lysander commutare*. Cependant, comme toujours, rigueur et analyse conduisaient à la solution, à condition d'identifier le verbe *uellet* comme un imparfait du subjonctif. *Cum* suivi d'un verbe à l'imparfait du subjonctif est une tournure plus que banale en latin et on attend des candidats qu'ils soient en mesure de la reconnaître immédiatement : *cum* ne pouvait pas ici se traduire par la conjonction de subordination temporelle « quand », encore moins par la préposition « avec ». En outre, il n'était pas envisageable de comprendre *quas* autrement que comme un relatif de liaison ; sa place en tête de proposition, après une ponctuation forte, y invitait d'emblée. *Quas* avait pour antécédent le substantif *leges* de la proposition précédente et était le complément d'objet de *commutare*, infinitif lui-même complément d'objet de *uellet* dans la proposition subordonnée introduite par *cum* : la construction est fréquente, là encore. Le substantif *Lysander* devait être traduit par « Lysandre », et non laissé tel quel « Lysander ». Tout en donnant de menues indications sur l'identité de ce personnage de l'histoire grecque, le Gaffiot précisait clairement que *Lysander* était la forme nominative du substantif : par conséquent, il ne pouvait s'agir que du sujet de *uellet*. Il était important de faire de *Lysander*, substantif masculin singulier, le sujet de *uellet*, mais aussi, dans la proposition suivante, celui du parfait passif *prohibitus est* : « il fut empêché ». La forme composée du verbe au passif, qui renseigne sur le genre, signalait que son sujet était nécessairement un substantif masculin singulier. Il n'était donc pas envisageable de faire de *eadem* ou de *religione* les sujets du verbe *prohibitus est*, ce qu'une analyse rigoureuse aurait dû proscrire par ailleurs. Une fois de plus, l'examen des termes *eadem religione* conduisait à la traduction juste et montrait qu'il s'agissait d'un groupe nominal à l'ablatif singulier : dans une proposition dont le verbe est à la voix passive, il est aisé d'envisager l'hypothèse qu'un groupe à l'ablatif joue la fonction de complément d'agent. La traduction de *religio* par « religion » ne fonctionnait pas bien et les sens de « scrupule religieux » ou « sentiment religieux », courants, donnaient un sens plus pertinent.

***Atque etiam qui praeerant Lacedaemoniis, non contenti uigilantibus curis, in Pasiphaae fano, quod est in agro propter urbem, somniandi causa excubabant, quia uera quietis oracla ducebant.***

Les copies ont révélé que cette phrase a donné du fil à retordre aux candidats : de fait, elle présentait plusieurs difficultés qu'une analyse méthodique permettait de surmonter. Il fallait tout d'abord identifier le statut de la proposition relative *qui praeerant Lacedaemoniis* : la présence de la conjonction de coordination *atque* (qu'il ne fallait pas omettre) rendait

impossible son identification comme une relative coordonnée. Il s'agissait donc bien d'une proposition relative subordonnée, mais sans antécédent : ce type de construction doit être connu et maîtrisé par les candidats. Cette proposition devait être comprise comme sujet du verbe principal *excubabant*. Elle avait elle-même pour verbe le composé de *sum praeerant*, qui se construit, comme tous les composés de *sum*, avec le datif. Entre le sujet et le verbe de la proposition principale venaient s'intercaler plusieurs propositions ou compléments : le candidat rencontrait tout d'abord l'apposition *non contenti uigilantibus curis*. La ponctuation et le cas de l'adjectif *contenti*, masculin pluriel, conduisaient à en faire une apposition à la proposition subordonnée relative sujet de la principale. Le Gaffiot renseignait sans équivoque sur la construction usuelle de l'adjectif *contentus* : l'ablatif *uigilantibus curis* devait donc être compris comme le complément de *contenti*. La traduction de *uigilantibus* n'était certes pas aisée : le jury a fait preuve de souplesse dans les traductions acceptées et a été sensible aux efforts déployés par certains candidats, à condition que la syntaxe et la morphologie ne soient pas mises à mal. En effet, il n'était pas possible de traduire *uigilantibus* par « gardiens » ou « vigiles » : il s'agissait bel et bien du participe présent *uigilans*. De même, la traduction de *curis* par « curie » était inadmissible.

Le candidat rencontrait ensuite un complément circonstanciel de lieu sous la forme du groupe nominal prépositionnel *in Pasiphaae fano* : il n'y avait donc ici aucune difficulté. Il importait toutefois de faire ressortir dans la traduction que ce complément de lieu se rattachait à *excubabant*. Une proposition subordonnée relative au présent de l'indicatif (*quod est in agro propter urbem*), délivrant une vérité générale, développait le substantif *fano* de ce complément de lieu.

La tournure *somniandi causa* a posé des problèmes considérables à une nette majorité des copies. Pourtant, *causa* employé comme postposition avec le génitif est tout à fait classique. *Somniandi* ne pouvait être que le gérondif du verbe *somnio* au génitif : les traductions par un adjectif verbal, avec valeur d'obligation, ont été sanctionnées. Aucune analyse rigoureuse ne permettait d'aboutir à ce sens et on ne saurait trop rappeler aux candidats la révision de ce point de langue et l'importance de maîtriser la morphologie et les emplois du gérondif et de l'adjectif verbal. La traduction de *somniandi causa* par « pour dormir » constituait un faux-sens : conformément au Gaffiot, « pour rêver » ou « pour avoir un songe » étaient plus justes et rendaient la phrase plus cohérente dans son enchaînement logique. En effet, dans la dernière proposition, une subordonnée causale introduite par *quia*, conjonction bien connue des candidats, Cicéron vient apporter une explication au fait précédemment rapporté, qui peut dérouter : il est tout de même rappelé que les dirigeants de Sparte venaient passer la nuit dans

un temple consacré à Pasiphaé... Cicéron fait alors la lumière sur ce comportement étonnant. La traduction de *ducebant* par « conduisaient » n'apportait aucun sens satisfaisant. Les candidats devaient se rappeler ici – avec l'aide du Gaffiot si besoin – que *duco* a souvent le sens d'« estimer » ou de « considérer comme ». C'était le cas dans cette proposition et *uera* devait être analysé comme un adjectif qualificatif à l'accusatif neutre pluriel (venant de *uerus, a, um* et non de *uer, ueris, n.*), qui avait pour fonction attribut du complément d'objet direct *oracla* : « ils considéraient comme vrais les oracles ». Cicéron mentionnait ici les oracles du repos ou du sommeil, *quietis*, mot qui ne pouvait être que le génitif du substantif *quies*. Analyser *quietis* comme le datif ou l'ablatif pluriel de l'adjectif *quietus, a, um* s'avérait infructueux.

### ***Quotiens senatus decemuiros ad libros ire iussit !***

La traduction de l'adverbe *quotiens* (« combien de fois ») n'a généralement pas fait difficulté, et la structure de cette phrase a été le plus souvent bien analysée : *senatus* est le sujet du verbe *iussit*, qui introduit une proposition infinitive ayant pour sujet *decemuiros* et pour verbe l'infinitif présent *ire*. Le jury déplore cependant certaines erreurs qu'une lecture attentive du texte et une connaissance de la morphologie élémentaire auraient dû épargner aux candidats : ainsi, *decemuiros*, qui est un accusatif pluriel, ne pouvait pas être traduit comme s'il s'agissait d'un génitif complément de *senatus* ou de *libros*, tandis que *ire* ne saurait en aucun cas être analysé comme une forme du substantif *ira, -ae, f.* Les *libri* dont il est question dans ce passage sont les livres Sibyllins : ce sens particulier du terme était bien indiqué dans le Gaffiot (qui donnait de surcroît comme exemple de cet emploi l'expression *ad libros ire*), mais le jury n'a pas sanctionné la traduction par le seul mot « livres », du moment que la construction et le sens d'ensemble de la phrase avaient été bien perçus et rendus.

### ***Quantis in rebus quamque saepe responsis haruspicum paruit !***

Les tournures interrogatives-exclamatives de cette phrase ont posé des difficultés à de nombreux candidats. Il fallait voir que l'adjectif *quantis* se rattache à *in rebus*, et traduire avec exactitude le terme (*quantus, -a, -um* signifie « combien grand, de quelle grandeur »). Quant à *quamque* – formé de l'adverbe *quam* et de la conjonction *-que* et qui ne devait donc pas être confondu avec une forme de *quisque* –, il porte sur l'adverbe *saepe* et devait être traduit en conséquence (littéralement « combien souvent », d'où « combien de fois, avec quelle fréquence... »). Quant au verbe *paruit*, il a lui aussi fait l'objet de nombreuses erreurs : il s'agit de l'indicatif parfait du verbe *pareo* (au sens de « obéir »), qui a, comme *iussit* dans la phrase précédente, pour sujet le sénat romain (*senatus* qui n'est pas répété ici). Enfin, *responsis* est le

complément au datif de *paruit* et a lui-même pour complément du nom *haruspicum*, que beaucoup de candidats ont échoué à identifier correctement comme le génitif pluriel du substantif *haruspex*, *-icis*, m.

***Nam et cum duo uisi soles essent et cum tres lunae, et cum faces, et cum sol nocte uisus esset, et cum e caelo fremitus auditus, et cum caelum discessisse uisum esset atque in eo animaduersi globi.***

Enfin, la dernière phrase du texte n'était pas sans présenter quelques difficultés, et le jury s'est montré indulgent, du moment que la traduction proposée témoignait d'un effort de rigueur grammaticale et de cohérence dans l'analyse de ce passage. Le mot de liaison *nam* (au sens ici de « de fait, par exemple ») ouvre une phrase sans proposition principale exprimée, mais qui, pour énumérer une série de circonstances dans lesquelles se sont produites les actions du sénat évoquées précédemment, comporte une succession de propositions en *cum* (au subjonctif plus-que-parfait), dont la répétition est soulignée par la présence de *et* en tête de chacune d'elles. Dans la première proposition (*cum duo uisi soles essent*), *soles* est le nominatif pluriel de *sol*, *solis*, m., « le soleil » (et non une forme du verbe *soleo*) et est sujet du verbe *uisi...essent*. Dans les groupes de mots suivant (*et cum tres lunae, et cum faces*), l'absence apparente de verbes ne devait pas conduire à analyser *cum* comme une préposition : le verbe *uideo* au subjonctif plus-que-parfait (cf. *uisus esset* dans la proposition suivante) est ici à sous-entendre. Quant à *tres lunae* et à *faces*, ces termes ne sauraient être à l'ablatif : ce sont des nominatifs pluriels. *Faces* est une forme du substantif *fax*, *facis*, f. (« flambeau », terme susceptible, comme l'indiquait le Gaffiot, de désigner un phénomène astral tel qu'une étoile filante). Dans la proposition *cum sol nocte uisus esset*, on retrouve le soleil (au singulier cette fois) en tant que sujet, tandis que *nocte* est l'ablatif de *nox* pris adverbiallement (« pendant la nuit »). Pour l'analyse de la proposition suivante, il fallait bien voir que *auditus* est une forme verbale conjuguée (l'auxiliaire *esset* étant sous-entendu) ayant pour sujet le substantif *fremitus*, *-us*, m. (« bruit, grondement »). Dans la dernière partie de la phrase, l'analyse de la tournure infinitive a parfois été source d'erreurs, de même que l'identification de *discessisse* en tant qu'infinitif parfait. Mais c'est surtout l'expression *atque in eo animaduersi globi* qui a occasionné de nombreuses erreurs. Ce membre de phrase dépend toujours de *cum* (il est sur le même plan que *caelum discessisse uisum esset*, auquel il est relié par *atque*), et comporte un verbe (*animaduersi*) dont l'auxiliaire est sous-entendu. Le sujet de ce verbe est *globi*, qui se trouve donc au nominatif pluriel. Quant au pronom de rappel *eo*, il reprend *caelum* précédemment exprimé.